

PLUi de la CC du Pays du Saintois

Compte-rendu du comité de pilotage du 17/09/2019

Etaient présents :

Pour la CCPS :

- M. Houpert, chargé de mission,
- M. Lemoine, président
- M. Leclerc, Vice-Président

Pour les bureaux d'études :

- Julie Leroux, Citadia Conseil
- Julie Thomas, Even Conseil.

Pour les Personnes Publiques Associées :

- M. Lamellière, CAUE 54
- M. Lucas, Multipôle Nancy Sud Lorraine, SCOT Sud 54
- M. Gilles, CCI Grand Nancy Métropole 54
- M. Hersant, Chambre d'agriculture 54
- M. Ancel, Communauté de Communes de Colombey et du Sud Toulous
- M. Van Den Berg, chargé de planification DDT 54
- Mme Grosjean, association HPV
- M. Denis, DDT 54
- M. Mangin, Conseil Départemental 54, Cité des Paysages
- M. Guérard, Territoire Terre de Lorraine.

Ordre du jour :

Présentation aux PPA d'une synthèse de l'état initial de l'environnement et du diagnostic

Compte-rendu :

Etat initial de l'environnement

Une synthèse de l'état initial de l'environnement est tout d'abord présentée par le bureau d'études Even Conseil.

Au cours de la présentation plusieurs remarques ou questions sont émises par les participants :

Il est fait mention de « pressions agricoles » exercées sur la ressources en eau. De quelles pressions s'agit-il ? Cette phrase pourrait être reformulée.

⇒ *Cette mention fait référence à l'impact que peuvent avoir les activités agricoles sur la trame verte (coupes des haies, modification de l'occupation du sol etc.). Cette phrase sera effectivement reformulée.*

Sur le potentiel de géothermie, il convient d'être plus prudent et de ne pas tout miser sur cette ressource. En outre, il est à rappeler que le Pays du Saintois ne peut pas compter sur le développement des énergies éoliennes, à cause de la présence de la base aérienne 133 Nancy-Ochey.

Une étude sur le potentiel d'énergies renouvelables est en cours à l'échelle du multipôle Nancy Sud Lorraine.

Il est à préciser que la baisse du volume d'ordures ménagères a bien eu lieu en 2016, mais qu'elle a été nettement plus prononcée en 2017 suite à la mise en place de la redevance incitative.

Concernant la qualité de l'air, il est fait mention dans la présentation du diagnostic que le territoire de la CCPS dispose d'une bonne qualité de l'air. Cette bonne qualité est-elle avérée, des précisions peuvent-elles être apportées ?

⇒ *Les précisions sur les différents taux de pollutions sont décrites dans l'Etat Initial de l'Environnement et démontrent d'une bonne qualité de l'air dans le Pays du Saintois.*

Pour ce qui relève du risque inondations, un PAPI (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations) va être lancé sur le Madon.

Il est à noter que le territoire est également soumis ponctuellement à des risques de chutes de pierres.

Un sujet n'a pas été abordé dans le diagnostic : la forêt.

⇒ *Ce sujet est davantage développé dans le rapport écrit de l'état initial de l'environnement.*

Une synthèse du diagnostic est ensuite exposée par le bureau d'études Citadia Conseil. Plusieurs remarques ou questions sont émises :

Habitat et démographie

Il est évoqué le fait que le Pays du Saintois connaît un ralentissement démographique. A quoi cela est-il dû ? A l'échelle du Pays de Terre de Lorraine les dynamiques démographiques se déplacent, le Toulousis était plus attractif avant, aujourd'hui, cette dynamique s'est déplacée vers le Saintois.

⇒ Un ralentissement de la construction s'est produit depuis 2008, après la crise économique de la même année.

Les dynamiques ne doivent pas être uniformes à l'échelle du territoire : observe-t-on un vieillissement moins important dans le Nord ?

⇒ *En effet, les communes du Nord sont davantage attractives, et le vieillissement de la population y est moins fort, avec une population plus familiale et plus jeune.*

- ⇒ *Les équipements pour la petite enfance sont bien présents sur le territoire. En revanche, le territoire ne dispose d'aucun lycée, c'est pourquoi les habitants ayant un enfant en âge d'étudier préfèrent parfois quitter le territoire pour se rapprocher d'équipements scolaires supérieurs.*

Une OPAH va être lancée prochainement par la CCPS afin de réhabiliter le bâti dégradé et résorber la vacance.

Concernant le calcul du point mort, qui estime le nombre de logements nécessaires pour les besoins du desserrement des ménages, des projections de l'INSEE viennent nuancer ces estimations car sur le très long terme, le desserrement des ménages sera moins actif, une fois les ménages déjà décomposés.

Il est fait le constat dans le diagnostic d'un taux très faible de logements sociaux (2%). Existe-t-il une forte demande ?

- ⇒ *La demande est forte dans certains secteurs du territoire, particulièrement à Vézelize.*

Economie

Concernant le tissu économique, il est à préciser que le Pays du Saintois dispose surtout d'emplois tertiaires, liés au secteur public. Les emplois sont concentrés pour une bonne part autour de quelques employeurs comme les EPHAD de Vézelize ou Haroué ou Saint-Firmin. Cette configuration économique est rassurante puisque il s'agit d'emplois pérennes.

La CCPS a-t-elle envisagé réinvestir de grands bâtiments vacants pour développer des logements en colocation à destination des personnes âgées non dépendantes ?

- ⇒ *La CCPS a développé une politique d'aide aux personnes âgées, notamment à travers l'OPAH, qui dispose d'un volet sur le maintien des personnes à domicile.*

Activités agricoles

Les données relatives au nombre d'exploitations agricoles sont-elles à jour ? Il existe un recensement général plus actuel, datant de 2015. Par ailleurs, un recensement des exploitations a-t-il été effectué, et plus globalement un diagnostic agricole ?

Les exploitations agricoles du Pays du Saintois ont-elles des repreneurs en cas de cessation d'activité ?

- ⇒ *Les données agricoles du diagnostic sont issues du RGA 2010, le bureau d'études n'ayant pas eu accès à des données plus récentes. En revanche, des permanences avec chaque commune ont permis de localiser l'ensemble des sièges et bâtiments d'exploitation, afin d'identifier les périmètres de réciprocity. D'autres sessions de permanences lors de la phase d'élaboration du zonage permettront d'affiner ce repérage.*
- ⇒ *Au-delà de ce repérage des bâtiments, nécessaire à la constitution du zonage, aucun diagnostic agricole approfondi n'a été effectué, n'entrant pas dans le cadre de la mission.*
- ⇒ *Les discussions ayant eu lieu avec chaque commune ont permis de faire ressortir qu'en effet, la plupart des exploitations étaient tenues par un jeune exploitant, ou alors disposaient d'un repreneur en cas de cessation d'activité.*

Ces sujets relatifs au foncier agricole font écho au projet alimentaire territorial du sud Meurthe-et-Moselle, porté par le Conseil Départemental 54, qui questionne l'utilisation du foncier pour les besoins de la production et de la consommation locales.

Pour compléter le diagnostic, un travail de monographie de l'activité agricole va être mené sous l'égide du Territoire Terres de Lorraine, puis une thèse d'une durée de 3 ans, permettant d'étudier l'impact des évolutions de l'agriculture sur le foncier et l'utilisation des sols.

⇒ *Le Pays du Saintois connaît des difficultés à maintenir ses prairies, les évolutions sont très nettes en particulier dans la partie nord du territoire, où les oléagineux couvrent de plus en plus d'espaces.*

Equipements

Le diagnostic montre la présence d'équipements supérieurs à Diarville. Quels sont-ils ? De même, la Cité des Paysage n'apparaît pas en tant qu'équipement supérieur à Saxon Sion.

⇒ *Le diagnostic s'est basé sur les statistiques issues de la Base Permanente des Equipements de l'INSEE, qui définit 3 catégories de gammes (supérieure, intermédiaire, de proximité). Des compléments seront intégrés au diagnostic pour contextualiser davantage ces éléments.*

La carte des bassins de vie ne montre pas l'influence de Bayon, alors que les communes de l'Est sont davantage tournées vers ce pôle d'équipements et de services que vers Vézelize.